



COMPTE-RENDU DE RÉUNION SYNDICALE

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le lundi 19 octobre à 19 h, le Conseil du SIRP de Bieujac - Saint Pardon de Conques, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Saint Pardon de Conques, sous la présidence de M. Gilbert BLANGERO.

Étaient présents :

Membres titulaires :

BLANGERO Gilbert, président, BIRAC Frédéric, vice-président, BORDESSOULLES Ludovic, PAING Jean-Baptiste, PIERS Laetitia, DARRIET Mélanie.

Membres suppléants :

RASSIS Christophe, BOUTIN Bernard, CLOES Séverine, LALANNE Laurent.

Absent : MAGOT Remy, NORMANT Guillaume

Secrétaire de séance : Laetitia PIERS

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du 22 septembre
- DSIL
- Carte de bus (SISS)
- Aide aux devoirs
- Règlement périscolaire
- Questions diverses

1) Approbation du compte-rendu

L'approbation du compte-rendu du 22 septembre est reportée, car il n'a pas encore été transmis.

2) Demande de subvention DSIL

M. BLANGERO présente aux membres du conseil le projet pour le remplacement du système de chauffage de l'école de Bieujac par une pompe à chaleur.

Actuellement, l'école est chauffée avec une cuve à fioul commune avec la mairie de Bieujac. Selon les nouvelles normes mises en place par l'état, il n'est plus autorisé de continuer toute maintenance et réparation sur ce type de cuve.

À savoir que sur le bourg de Bieujac nous n'avons pas la possibilité d'utiliser un combustible comme le gaz et que pour de la géothermie c'est la place qui nous manque. Une étude a été réalisée par une société de plomberie pour installer une pompe à chaleur à haute température en conservant les équipements radiateurs et canalisations des circuits d'eau.

M. BLANGERO présente un premier devis (deux autres viendront compléter le dossier) afin de se rendre compte du coût et de la faisabilité de ce projet et demande l'autorisation pour faire une demande de subvention DSIL.

Détail du projet :

Pompe à chaleur = 16 750 € HT

Électricité = 500,00 hT

Dépose = 1 000,00 hT Soit 18 250 HT x 1/20% = 21 900,00 TTC

Pour compléter cet investissement, nous proposons aussi de remplacer deux fenêtres situées dans les salles de classe côté cour pour sécuriser et mieux isoler les locaux.

Coût du remplacement : fourniture et pose : 2 916 € HT – 3 499,20 € TTC.

Le plan de financement du projet global est :

DSIL à hauteur de 50 % soit 10 583 €

Autofinancement = 14 816,20 € TTC sans le département

Il est également envisagé de faire une demande de subvention auprès du département (actuellement à l'étude) pour obtenir jusqu'à 30 % du montant HT soit 3 174,90 € / autofinancement de 11 641,30 € TTC si 30 % du Département.

Une étude est également en cours pour réaliser un emprunt à hauteur de 16 000 € pour couvrir l'intégralité du projet ou 12 500 € si la subvention du département est possible.

Vote à l'unanimité.

3) Carte de bus (SISS)

Suite à la demande de M PAING, une réunion a eu lieu le 1^{er} octobre dernier, car une problématique a été soulevée par M. CABANNES concernant les transports en bus du mercredi pour que les enfants rejoignent le centre de loisirs de CASTETS.

Actuellement les familles qui utilisent le bus pour faire les navettes entre les deux écoles (St Pardon et Bieujac) prennent une carte d'abonnement annuel de 30 € par enfant qui comprend également l'assurance pour le transport. Un autre bus est prévu pour faire le trajet vers l'ALSH de Castets le mercredi après-midi. Le coût de ce transport est pris en charge par le SIRP et n'engage aucun coût pour les familles. Cependant, il y a des enfants qui n'utilisent jamais la navette entre les écoles sauf le mercredi pour rejoindre le bus qui se rend au centre de loisirs et certaines familles n'ont pas pris de carte. Cependant, la région, qui a récupéré la compétence des transports scolaires (par l'intermédiaire du SISS), ne tolérera plus les enfants sans carte. M. Daire, président adjoint de la PEEJ de la CDC Sud Gironde, nous demande de trouver une solution afin que ces familles régularisent la situation.

3 solutions sont proposées par M. BLANGERO :

- Que le SIRP prenne en charge les cartes de ces familles (30 € + 15 € de majoration imposée par la région). Il y aurait 15 enfants concernés par cette problématique (sans certitude, car le SIRP n'a eu aucune remontée de la part des familles) : 45 x 15 = 675 €,
- Le SISS propose de modifier le trajet et de faire un détour par Bieujac. Cette modification serait facturée 20 € supplémentaire par trajet,

- De ne pas prendre en charge de coût supplémentaire et de laisser les familles régulariser leur situation en prenant une carte de bus.

Par souci d'équité pour toutes les familles utilisant les services de bus et toutes les familles fréquentant les écoles, il n'y aura pas de traitement de faveur et le SIRP ne peut pas supporter de coût supplémentaire. L'ensemble des membres décide à l'unanimité de ne prendre en charge aucun coût supplémentaire.

Vote à l'unanimité.

4) Aide aux devoirs

Suite au dernier conseil, il a été demandé à Mme RISPAIL de présenter le projet d'aide aux devoirs en détail (projet qui devrait être mis en place dès le début de l'année 2021). Elle a rédigé un document et l'a transmis à M. BLANGERO qui le présente ce soir (voir projet en pièce jointe). Certains élus sont curieux et souhaiteraient rencontrer Mme RISPAIL pour avoir quelques détails supplémentaires du projet.

5) Règlement périscolaire

En vue du prochain conseil d'école du 2 novembre prochain durant lequel le « règlement intérieur de l'école et du périscolaire » va être voté, les directrices des écoles ont envoyé le document pour étude.

M. BLANGERO précise la nécessité pour le SIRP de rédiger un vrai règlement pour les temps périscolaires, mais que pour le moment il faudrait simplement suggérer au représentant du conseil d'école une modification du présent règlement afin d'ajouter le registre obligatoire à signer à la sortie des enfants sur les temps périscolaires.

Questions diverses

a) Questionnaire aux familles

Petit retour concernant les questionnaires qui ont été transmis aux familles pour reconnaître les ressentis concernant les services périscolaires proposés. Pour l'école de St Pardon, il y a eu 19 retours de questionnaires et pour l'école de Bieujac 40 questionnaires. Une réunion est fixée au mardi 27 octobre pour débiter le dépouillement et l'étude de ces questionnaires afin de faire un retour concret des réponses données.

b) Crise sanitaire COVID

Deux agents asymptomatiques ont été mis à l'écart le 8 octobre dernier pour qu'ils réalisent un test COVID suite à un test positif d'un membre de leur famille. Le samedi 10, les agents ont eu connaissance du résultat des tests qui était positif. Claire, la secrétaire du SIRP, en a immédiatement informé le président et ils ont mené chacun de front des actions afin de mettre en place la procédure adéquate dans cette situation et connaître les critères de cas contact. Par la suite, tous les agents « cas contacts » (essentiellement les agents présents sur l'école de BIEUJAC) ont été informés qu'ils étaient mis à l'écart et qu'ils devaient procéder au test COVID. Claire a ensuite fait le nécessaire pour gérer tous les remplacements nécessaires pour la semaine qui suivait.

M. BORDESSOULLES et M. PAING soulignent le manque d'information concernant la situation, reprochant d'avoir été informé par des parents dès le vendredi !!! En tant qu'élus ils souhaiteraient être mieux informé et pouvoir gérer la crise en équipe voire en réunion d'urgence. M. BLANGERO souligne que la crise n'ayant débuté que le samedi, il aurait été difficile d'en informer les élus avant. Seulement M. BIRAC avait été informé par mail de la mise à l'écart d'agents. Il est précisé que les plannings ne peuvent être gérés que par Claire, qui les gère au quotidien, surtout dans une situation d'urgence. Le plus efficace était qu'elle gère à distance le planning à mettre en place.

Fin de la séance à 21 h 50.